

## Obéir et désobéir du xvi<sup>e</sup> au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle

Adrien ARACIL

### RÉSUMÉ

Entre la fin du Moyen Âge et les années 1650, les rapports qui fondent le corps politique sont de nature relationnelle : davantage que les formes d'expression de l'autorité, c'est le contrôle de la relation d'obéissance qui est au fondement de l'État. Toute la culture politique porte en elle des conceptions des relations d'obéissance et de désobéissance. Mais, dans un contexte troublé par les affrontements confessionnels, où il est envisageable de désobéir au roi pour mieux obéir à Dieu ou pour reconstruire un ordre social menacé, il importe d'expérimenter de nouvelles formes d'obéissance. De l'obéissance conditionnelle à l'obéissance absolue, de l'obéissance raisonnée à l'obéissance imposée, il s'agit toujours de répondre à une question : comment recréer dans l'obéissance du sujet politique au magistrat l'obéissance due par tout chrétien à Dieu ?



Valentin de Boulogne, Judith, huile sur toile, 97 x 74 cm, 1626-1628, Toulouse,

Musée des Augustins. Explication de l'illustration : Le caravagiste français Valentin de Boulogne représente ici Judith le doigt pointé vers le ciel et le visage méditatif : le meurtre d'Holopherne, pour violent et dissimulé qu'il soit, a été le fruit de l'inspiration de Dieu. Si la figure de Judith, qui offre une illustration positive de la rébellion et de l'action violente contre un ennemi de la foi, est peu convoquée au xv<sup>e</sup> siècle, du fait du refus théorique du tyrannicide, son surgissement dans la peinture au cours de l'âge baroque témoigne d'une mutation du rapport à la désobéissance : en tuant le général d'armée assyrien corrompu par ses passions, Judith, figure de vertu et d'honneur, mène un combat contre les rebelles qui menacent l'ordre établi par Dieu. Source : Wikimedia Commons.

Dans son *Dictionnaire universel* (1690), Furetière définit le terme de « Desobeissance » en rapprochant « défaut d'obeissance » et « rebellion » : il relie la désobéissance d'Adam à Dieu, celle d'un fils à son père, et celle d'un sujet à son roi.

L'époque moderne tisse ainsi un lien politique et social entre les hommes, leur prince, et Dieu. L'obéissance se pense comme analogie : de même que l'obéissance à Dieu permet au chrétien d'assurer le salut de son âme, l'obéissance aux autorités supérieures revient à obéir à Dieu. Le « désobéissant » est alors nécessairement un criminel et un pécheur : en transgressant les normes légitimes, il prend le contrepied des puissances supérieures, ce qui revient, *in fine*, à rejeter Dieu.

### **Peut-on désobéir sans pécher ?**

L'idée qu'obéir à Dieu et à la puissance politique se confondent est largement partagée durant la première modernité. Alors que la fin du Moyen Âge ancre dans le champ intellectuel la dimension sacrée du pouvoir exercé par le magistrat, la Réforme n'y apporte pas, dans un premier temps, de contradiction radicale. Conformément à l'épître aux Romains qui affirme que « tout pouvoir vient de Dieu » (13, 2), Luther, dans son *Traité de l'autorité temporelle* (1523), établit une distinction nette entre la « liberté du chrétien », limitée au domaine spirituel et qu'il est impossible de contraindre, et l'obéissance aux princes temporels. Quant à Calvin, dans son *Institution de la religion chrétienne* (première édition en latin de 1536), il souligne que le bon chrétien doit faire preuve de « patience » face au tyran.

Les affrontements religieux, et la possibilité d'être sous la tutelle d'un souverain d'une autre confession que soi, fragilisent considérablement cet édifice. Il s'agit alors de savoir comment obéir à un prince qui irait à l'encontre de ce qu'on perçoit comme la volonté de Dieu. Dans la mesure où toute tentative de l'autorité de contraindre la conscience de ses sujets est perçue comme l'usurpation d'une prérogative divine et dépouille le souverain de son pouvoir, il importe de s'abstenir d'obéir. Ce devoir de résister à une décision illégitime pour éviter d'accomplir un péché connaît des applications variables : pour Calvin (traduction française de l'*Institution* de 1550), la désobéissance doit demeurer passive. L'Écossais John Knox écrit dans son *Appellation* (1558) que c'est la noblesse qui a le devoir d'honneur de se soulever contre un souverain qui irait à l'encontre des lois de Dieu. Au long du xvi<sup>e</sup> siècle émerge alors la notion d'un droit de résister à un prince impie, dont l'initiative est en théorie étendue à tous : c'est le contractualisme des théologiens de Magdebourg (*Confession* de 1550) ou celui des monarchomaques français, protestants comme catholiques. Les exécutions de Marie Stuart d'Écosse (1587 après 18 ans d'emprisonnement) et de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre (1649) au nom de la défense de la foi montrent le nouvel ancrage de cette obéissance conditionnelle.

Si la pensée et les acteurs politiques tentent de limiter le droit de résistance aux institutions (les « magistrats subalternes » de Calvin) ou aux pouvoirs intermédiaires (noblesse, villes), il peut prendre des formes bien plus radicales : les régicides d'Henri III (1589) et d'Henri IV (1610) viennent après une violente désacralisation de leur autorité par la population parisienne pendant la Ligue (1588-1594).

## Désobéissance et action politique

L'édifice intellectuel de la relation d'obéissance ne chasse cependant pas la désobéissance du champ politique. La culture politique de l'époque moderne codifie les actes de désobéissance et les inclut des discours qui contribuent à les justifier. Par exemple, la révolte n'est pas présentée comme une désobéissance : au contraire, elle s'affirme comme une forme supérieure d'obéissance au souverain et à Dieu. Dans la France du xvi<sup>e</sup> siècle, les révoltes des nobles « malcontents » donnent lieu en général à la publication d'une déclaration stéréotypée qui affirme qu'ils ne se soulèvent qu'au nom de la défense du Bien public et de l'intégrité du roi dépouillé de son pouvoir par de mauvais conseillers, rappelant leur droit inné à participer au gouvernement.

Les comportements sociaux déviants reflètent alors moins une remise en cause de l'autorité qu'une capacité d'appropriation des imaginaires de l'obéissance relationnelle et des institutions, présente à tous les échelons sociaux et qui permet souvent d'agir dans le domaine politique. Ainsi, dans l'Espagne du comte d'Olivares (1624-1640), la politique d'obstruction des corps constitués face aux agents de la monarchie centralisatrice leur permet de défendre leur autonomie remise en cause par les prétentions du *valido*. Les mêmes modes d'action et les mêmes justifications se retrouvent dans les révoltes paysannes où, pour défendre les coutumes, on exalte l'obéissance au roi face à la lutte contre les abus des élites, nobles ou agents administratifs (par exemple lors de la croisade de Hongrie de 1514 menée par le capitaine Giorgy Dosza).

## Les transformations de l'obéissance

Face à de telles pratiques, il est de plus en plus établi que, bien plus que la puissance publique qui reste à un stade embryonnaire jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est la capacité du magistrat à se faire obéir qui fonde son pouvoir et, plus largement, son État. Cela est assumé tant par Bodin qui, dans ses *Six livres de la République* (1576), voit en la souveraineté le lieu où le roi empêche qu'on lui désobéisse, que par La Boétie qui, dans son *Discours sur la servitude volontaire* (1553-1554), estime que, pour se libérer de l'emprise du pouvoir monarchique, il suffit de désobéir : « seulement ne le soutenez plus ». C'est alors par le biais de constructions intellectuelles, mais aussi de véritables politiques, que les gouvernants de la première modernité s'appliquent à faire surgir le consentement à l'obéissance dans le cœur de leurs sujets. Les Églises, quelle que soit la confession, jouent également un rôle, en élaborant un lien entre réforme théologique et pastorale, encadrement des fidèles et soumission au souverain dans le domaine politique.

Que faire dès lors des engagements politiques radicaux, qui convoquent sur terre l'adéquation entre la sphère religieuse et la sphère publique ? Les catholiques intransigeants en France des années 1580, mais aussi les covenantaires écossais des années 1640, qui font dépendre leur obéissance au roi de son combat en faveur de la religion, assignent à leur souverain le devoir impérieux de faire prévaloir l'obéissance à Dieu. Des *Douze articles* des Rustauds d'Allemagne (1525) aux *levellers* et aux *diggers* anglais des années 1650, le sentiment d'être directement inspiré de Dieu sert souvent à justifier des revendications sociales.

Le rapport à l'obéissance évolue donc de manière à exclure tout lien avec la passion religieuse. Ainsi, Montaigne peut-il écrire : « De l'obéir et céder naist toute autre vertu, comme du cuider tout péché » (*Essais*, II, 12). Il inverse alors la logique : c'est l'obéissance à la loi qui détermine l'éloignement du péché, et non le contraire. Il importe donc d'obéir aux lois sans les interroger, car les lois tiennent « non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont loix » (III, 13). Il n'existe plus d'obéissance légitime ou conditionnelle, mais une obéissance tout court : tout le

questionnement de la justesse des actions est capté par le gouvernant, dont l'une des marques de la souveraineté est de savoir des choses que le commun des mortels ne peut connaître.

L'« obéissance » et la « désobéissance » au tournant du xvii<sup>e</sup> siècle deviennent le fait de se soumettre, ou, au contraire, de rejeter en bloc l'autorité souveraine. La relation entre le sujet, la puissance politique et Dieu est alors rompue : le magistrat est le seul maître de ses actions, dans une relation exclusive avec Dieu. C'est le sens de la théorie hobbesienne des fondements de l'État : son *Léviathan* (1651) exclut toute considération religieuse pour dresser l'existence du corps politique et son obéissance au roi sur une analyse de la nature humaine encline à rechercher sa protection et ses intérêts. Celui qui désobéit, en refusant de se mettre sous l'emprise de la raison, agit donc désormais contre lui-même.

---

## BIBLIOGRAPHIE

BERCÉ, Yves-Marie, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne, xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

HERMANT, Héloïse, « Introduction. Le pouvoir contourné. Réflexion sur l'institutionnalisation et la cohésion des sociétés modernes », dans Ead. (dir.), *Le pouvoir contourné. Infléchir et subvertir l'autorité à l'âge moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 7-41.

JOUANNA, Arlette, *Le Prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014.

*Métaphysique et politique de l'obéissance dans la France du xvi<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial de la *Nouvelle Revue du xvi<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 22/1, 2004.

SKINNER, Quentin, *The Foundations of Modern Political Thought [1978]*, trad. fr. de J. Grossman et J.-Y. Pouilloux, sous le titre *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001.

---

### Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/de-l'humanisme-aux-lumières/l'europe-entre-guerres-et-paix-de-religion/obéir-et-désobéir>